

DP

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1968

Edition PDF du 24 septembre 2012
Les articles mis en ligne depuis DP 1967 du 17 septembre 2012

DOMAINE
PUBLIC

Dans ce numéro

**Ruth Dreifuss: la continuité d'un engagement
(Rédaction)**

Pour DP, le privilège d'un compagnonnage de près de 50 ans

**SIDA, drogues et violences: agir... et ne pas nuire
(Ruth Dreifuss)**

Allocution prononcée à l'occasion de la réception du prix de la Fondation pour Genève

**Le Parlement grignote les compétences du
gouvernement (Jean-Daniel Delley)**

Un droit de veto des parlementaires sur les ordonnances du Conseil fédéral n'a pas de sens

**Aide aux journaux en ligne: pas pour demain! (Albert
Tille)**

Un postulat dont l'opportunité et l'applicabilité doivent encore être soigneusement évaluées

Ruth Dreifuss: la continuité d'un engagement

Rédaction • 24 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21531>

Pour DP, le privilège d'un compagnonnage de près de 50 ans

Ruth Dreifuss, que la Fondation pour Genève a choisie pour lui décerner son prix – événement annoncé par des pavés publicitaires de première page – a d'un coup passé du statut de militante des droits de l'homme à un vedettariat qu'elle n'avait pas choisi, mais qu'elle accepte puisqu'il sert les causes qu'elle soutient.

Pourquoi elle? Le jury saura dire les qualités et les mérites de la récipiendaire.

Ruth Dreifuss fut, faut-il le rappeler, la première femme à être élue présidente de la Confédération. C'est une position dont elle ne saurait être délogée, le premier ne pouvant être multiple.

Mais ce qui nous importe, c'est la manière dont cette fonction fut exercée. L'histoire ne retiendra pas les épisodes des guerres de tranchées parlementaires. Ruth Dreifuss y révéla ses qualités de ténacité. Hors du Parlement, les Suisses ont trouvé en elle la simplicité

spontanée dans le rapport magistrat – citoyens, directe, sans pose et sans ostentation, démocratique.

Ces qualités, Ruth Dreifuss ne les a pas perdues au moment où prenait fin son mandat de conseillère fédérale. On la retrouve, militante, dans des votations où est en jeu le respect de la dignité humaine. Elle refuse les mesures inutiles et vexatoires devant donner de la Suisse aux requérants d'asile une image «*dissuasive*».

Son action la plus accomplie, et de magistrate et de citoyenne, est sa politique de la drogue qui donne la priorité à la prévention et à la thérapie, et fait de la répression un ultime recours. Enfin, dans la même ligne, elle participe à l'action de ceux qui, entraînés par Robert Badinter, luttent obstinément contre la peine de mort.

Domaine Public se joint à la *laudatio* et peut témoigner de la continuité de son engagement. Il y a bientôt 50 ans, en 1963, elle signait collectivement, avec les

autres rédacteurs, le premier numéro de DP. Nous aurions dû la nommer «*membre honoraire*». Elle a préféré, militante, présider le Conseil d'administration du journal. DP, précisons-le, n'est pas coté au SMI.

Pour mémoire, rappelons que Ruth Dreifuss a contribué au lancement réussi de notre journal de manière décisive. Journaliste à *Coopération*, elle nous avait transmis une information sur un exercice militaire de torture imposé à une compagnie d'aviateurs. L'interview du commandant eut un retentissement national, les deux pages de l'entretien ayant été reprises immédiatement dans leur intégralité par la *Feuille d'avis de Lausanne*, sur décision de son rédacteur en chef Pierre Cordey.

Domaine Public remercie Ruth Dreifuss d'avoir autorisé en primeur la publication de son discours². Madame la présidente du Conseil d'administration de DP, croyez, hors protocole, à l'amitié de tous, rédacteurs et rédactrices.

SIDA, drogues et violences: agir... et ne pas nuire

Ruth Dreifuss • 24 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21537>

Allocution prononcée à l'occasion de la réception du prix de la Fondation pour Genève

Ce prix distingue, m'a-t-on dit, un engagement militant. Par ce choix, la Fondation pour Genève reconnaît que le rayonnement de la cité doit beaucoup aux idées et à l'action de citoyens et de citoyennes.

Du Comité international de la Croix-Rouge de Dunant et Moynier au *Geneva Call* d'Elisabeth Decrey Warner, du Bureau international de la paix d'Élie Ducommun à l'Association pour la prévention de la torture de Jean Jacques Gautier, nombre d'initiatives sont nées ici.

Nombre d'organisations non-gouvernementales y sont venues, parce que ce lieu est prédestiné au dialogue entre militants et responsables politiques venus du monde entier. Ces derniers ne délibèrent pas ici dans une tour d'ivoire. Nulle part, la proximité entre la société et les institutions n'est plus grande. C'est cela qui donne son souffle à l'esprit de Genève.

Mais comment devient-on militant? De mille et une façon, bien sûr, selon les temps et les lieux où se vivent les expériences

déterminantes. En ce qui me concerne, je retiendrai trois circonstances qui fondent et expliquent mes engagements.

Juive et fille...

Premièrement, naître dans une famille juive au temps de la Shoah. Bien que la Suisse ait été un îlot au milieu de la tempête nazie, j'ai grandi dans le sentiment que rien n'est plus menaçant que la haine raciale, le nationalisme et la guerre. Cette angoisse m'a convaincue que notre première tâche, comme être social, est de débusquer le pire et de le combattre, d'en empêcher le retour. Qu'était ce pire, au temps de mon enfance et de mon adolescence? Les guerres que se livraient les super-puissances à travers des peuples sacrifiés, la démocratie trahie, l'holocauste nucléaire possible, le goulag, les lois raciales et les pratiques racistes persistant dans nombre de pays et dans les colonies. Ma première vision de la politique est dramatique. Il s'agit du combat entre l'humanité et la barbarie. Et je fais mienne cette injonction des Psaumes, suggérée par le journaliste François Maudoux: «*ne pas abandonner le monde aux méchants*».

Deuxièmement, naître fille dans une famille heureuse et

tendre, dont les parents assumaient les rôles traditionnellement dévolus au père et à la mère. Simone de Beauvoir dit qu'on ne naît pas femme, qu'on le devient. Elle exprime ainsi, avec force et à raison, le poids de l'éducation et les contraintes des traditions, les déterminismes sociaux qui limitent le libre épanouissement des femmes et des hommes. En ce qui me concerne, je dirais cependant que, née femme, je suis devenue, pas à pas, féministe. D'abord, par la confrontation aux dernières résistances contre la participation des femmes à la vie politique; ensuite par la découverte des multiples obstacles dressés contre l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes. Devoir conquérir ma place au soleil a vraisemblablement contribué à développer ma pugnacité... et mon endurance.

Troisièmement, la mort précoce de mes parents puis mon travail en psychiatrie sociale m'ont fait attribuer à la santé publique une importance capitale. L'accès sans discrimination aux soins est un aspect de la question; pendant des décennies, j'ai plaidé pour une assurance-maladie obligatoire, afin que la solidarité atténue l'inégalité naturelle face à la maladie. Mais au-delà, il s'agit de combattre l'inégalité

produite par la société, mise en évidence par les statistiques de morbidité et de mortalité désagrégées selon les niveaux de revenus et si cruellement différentes selon les continents. Comme l'a écrit Charles Darwin: *«If the misery of the poor be caused not by the laws of nature but by our institutions, great is our sin!»*. Y a-t-il inégalité plus intolérable que celle qui réduit l'espérance de vie? Or, pour la combattre, il faut s'attaquer aux causes, à la pauvreté, à la promiscuité... à l'exclusion sociale.

Un monde meilleur

J'ai progressivement ajouté à l'obsession d'éviter le pire la conviction que le monde pouvait devenir meilleur. La conviction alimente mon goût de l'action; l'obsession impose un devoir de précaution. *«Soigner... et ne pas nuire!»*. Cette injonction d'Hippocrate ne vaut pas que pour les médecins. En politique, elle implique une vigilance constante pour identifier ceux et celles qui, relégués dans un angle mort de la société, font les frais de choix erronés... et la volonté de les corriger. Elle oblige à débusquer et à extirper des lois et des pratiques de l'État les scories héritées d'un passé moins respectueux de la dignité humaine et des libertés individuelles. Combien de politiques, inspirées par les meilleures intentions, ont pavé l'enfer des vies méprisées.

Au seuil de la vie adulte, le

travail social m'avait attiré. S'il me montrait bien quels étaient les dysfonctionnements de notre société, il ne me permettait que d'agir au cas par cas, de réparer des dégâts. Et encore! Les institutions nécessaires n'existaient pas, les lois sociales étaient lacunaires, la morale dominante justifiait des contraintes intolérables. Ce cadre inadéquat renvoyait à la politique. C'est là que je voulais dorénavant agir. La Suisse m'a offert de nombreuses occasions de vivre cette passion... puis, à dix ans d'intervalle, deux occasions inespérées se sont présentées. De militante syndicale je suis *«passée professionnelle»*, puis de citoyenne je suis devenue conseillère fédérale. Pendant deux décennies, j'ai eu ce privilège extraordinaire d'agir sous les yeux et sous le contrôle des collègues et des habitants de ce pays. De m'efforcer de les convaincre, de parler en leur nom et de leur rendre compte de mes actes.

De syndicaliste à ministre

Vous imaginez sans peine le bonheur qui fut le mien lorsque je me retrouvai à la tête du Département fédéral de l'intérieur: santé publique, sécurité sociale, égalité entre femmes et hommes, lutte contre le racisme... et j'en passe. Voilà que m'était confiée la responsabilité de faire des propositions, de prendre des initiatives, de développer des politiques

dans des domaines qui avaient mobilisé, depuis des décennies, mes intérêts et mes énergies de militante socialiste, de travailleuse sociale, de syndicaliste.

J'ai retrouvé sur mon bureau le dossier de l'assurance-vieillesse et survivants, après avoir porté, avec d'autres bien sûr, l'exigence de reconnaître aux femmes un droit individuel à la rente et de valoriser l'éducation des enfants. J'avais non seulement fait campagne pour l'article constitutionnel sur l'égalité des femmes et des hommes, mais encore participé à l'élaboration de l'avant-projet de la loi sur l'égalité; il prévoyait la création du Bureau de l'égalité, placé fort à propos dans mon Département. Peu après mon élection, le Parlement a adopté la loi sur l'assurance-maladie, garantissant la couverture universelle revendiquée depuis des décennies par la gauche. Ma tâche allait être de convaincre les citoyens et les citoyennes de cette réforme puis de la mettre en œuvre. Après avoir milité depuis une bonne quinzaine d'années pour l'instauration d'un congé maternité, et avoir essuyé deux échecs en votation populaire, j'allais, au nom du Gouvernement cette fois, remettre l'ouvrage sur le métier.

En d'autres termes, je pouvais tenter, en tant que ministre, de faire aboutir des réformes que j'avais contribué, en tant que

militante, à inscrire à l'agenda politique. Faire aboutir ou faire avancer?

Conseillère fédérale, je devais négocier avec des représentants d'intérêts opposés, élaborer les bases d'un consensus, convaincre les autres membres du gouvernement... puis tout recommencer au Parlement, enfin rallier l'adhésion populaire au cas où le scrutin populaire décidait du sort de la proposition. Il m'est aussi arrivé d'être renvoyée à la case départ et de devoir tout reprendre à zéro, forte d'une connaissance des obstacles à franchir qui permettait d'augurer d'un succès futur. Ce succès serait alors le résultat d'un effort collectif, d'un compromis parfois boiteux, dont je devrais organiser la mise en œuvre et mettre en place les moyens d'en contrôler les conséquences pratiques, afin d'être en mesure d'en corriger les effets secondaires indésirés. Comme Camus nous l'a dit: «*Il faut imaginer Sisyphe heureux!*». J'ai pleinement vécu ce bonheur.

Les dossiers choisis – ou non

Le jour de mon élection, j'avais plagié Léon Blum. Au moment de former le gouvernement de Front populaire, il s'était écrié: «*Enfin, les ennuis commencent...*». En effet, ils n'ont pas manqué. Il ne s'agissait pas seulement des réformes que je viens d'évoquer et que je me réjouissais d'empoigner à

bras-le-corps. Je fus d'emblée confrontée à deux périls majeurs, qui nourrissaient l'angoisse des habitants et le sentiment d'impuissance des autorités: l'épidémie du SIDA et l'irruption des problèmes liés aux drogues. Une danse macabre liait le sexe et la mort. L'épidémie faisait aussi rage parmi les consommateurs d'héroïne par voie intraveineuse. Elle s'étendait à leurs proches et à ceux qui achetaient leurs services sexuels. Le désespoir d'une maladie incurable alimentait la prise de risque.

Le lien entre SIDA et drogues ne se réduit cependant pas à l'épidémiologie: dans les deux cas, le silence tue!

Le virus responsable de l'immunodéficience humaine avait été identifié... mais les hommes et les femmes qui le portaient dans leur sang devaient le cacher.

Le «*sidéen*», comme certains l'appelaient à l'époque, était un pestiféré... Pire qu'un pestiféré: il avait, par son comportement, offert son corps à la maladie.

Dangereux et coupable! En Suisse, la loi ne condamnait, heureusement, ni l'homosexualité, ni la prostitution; mais la société, elle, le faisait encore! Il fallait briser le tabou, appeler un chat un chat, parler de pratiques sexuelles, placarder sur les murs de nos villes des affiches propres à choquer une société pudibonde, dire que les prisons resteraient des lieux à risque augmenté tant qu'on y priverait les

détenus de préservatifs et de seringues propres.

Le message de la prévention, pour être utile et acceptable, ne pouvait se limiter à énoncer des informations pratiques sur les voies de la propagation du virus et les moyens de la stopper: encore fallait-il susciter la sympathie envers les victimes. Même depuis que la maladie a cessé d'être mortelle et que l'épidémie est plus largement contrôlée, la stigmatisation persiste. Il n'est pas facile, pour les «*personnes vivant avec le SIDA*» de trouver un emploi, d'établir une relation, de constituer une assurance vieillesse ou d'obtenir un crédit bancaire. Comment éviter, par ailleurs, que les nouvelles générations banalisent le risque et que les groupes vulnérables baissent la garde? Comment s'adresser à des migrants encore sous l'influence des tabous qui règnent dans leur culture d'origine? Et comment toucher celles et ceux qui, travailleurs clandestins, vivent dans l'ombre? Il faut, encore et toujours, taper sur le clou.

Lutter contre l'exclusion

La drogue, elle, est interdite... Toutes les cultures connaissent l'usage de substances psychotropes, usage médical, culturel, festif ou invitation aux paradis artificiels, usage contrôlé, occasionnel ou addictif. L'alcool est, sous nos latitudes, consommé le plus souvent de façon raisonnable, l'alcoolisme par contre est

une maladie aux conséquences terribles, pour la personne directement touchée comme pour son entourage. Les analgésiques soulagent de nombreux patients alors que l'abus de médicaments en intoxique d'autres à petit feu. Le risque sanitaire et social est multiplié si le marché de ces substances est entre les mains d'organisations criminelles.

La prohibition de l'alcool aux États-Unis d'Amérique, pendant l'entre-deux guerres, illustre le lien qui s'établit alors entre clandestinité, violence, misère et consommateurs en déréliction. Une interdiction inspirée par un souci sanitaire face à l'alcoolisme, mais plus encore par une condamnation morale d'inspiration religieuse, avait eu des conséquences pires que le mal qu'elle était censée empêcher. Or, une politique semblable est pratiquée, et cela à l'échelle internationale, pour les substances qui figurent sur les listes des drogues illicites. Les effets sont, en plus grave, similaires à ceux de la prohibition de l'alcool: montée en puissance du crime organisé à l'échelle globale, condamnation et marginalisation des personnes dépendantes, perte de contrôle sur des zones de clandestinité.

Au cours des années 80 et 90, la propagation du VIH/SIDA a imposé la nécessité de faire sortir de l'ombre les usagers de

drogue. Élargissement du spectre des thérapies, mise à disposition de seringues, dans la rue et dans les prisons, locaux d'injection offrant des appuis médico-sociaux, toutes ces mesures visent en fait un seul but: en reconnaissant la dignité et la responsabilité des personnes dépendantes, les réintégrer dans la société et leur permettre de «protéger leur prochain comme eux-mêmes», leur redonner l'espoir de «s'en sortir», un jour, pour de bon.

L'ensemble de la population et chacun des intervenants sur le terrain devaient être associés à un tel changement des priorités politiques: préséance à la santé publique sur la répression dans la rue; lutte plus efficace, parce que plus ciblée, contre le crime organisé et le blanchiment de ses gigantesques profits.

Les gens de mauvaise réputation

La Suisse a engrangé des succès dans la lutte contre le SIDA ainsi que dans la prévention et le traitement de la dépendance aux drogues et dans la réduction des risques liés à leur consommation. Ces succès sont à mettre au crédit des chercheurs et des travailleurs du front, qui ont poussé les politiques à agir et les ont alimentés des informations les plus actuelles et les plus pertinentes. Aux côtés d'autres associations, les Églises ont été porteuses d'un message de solidarité et ont charitablement fermé un œil

sur nos messages les plus crus. Ce dont je me souviens avec le plus d'émotion, c'est la mobilisation de celles et ceux qui étaient directement concernés... les associations d'homosexuels, les prostituées qui se faisaient agentes de prévention, les usagers de drogues qui veillaient à récolter les seringues usagées et à les échanger contre des seringues stériles. Les gens dits «de mauvaise réputation» ou «de mauvaise vie» ont été les premiers à donner l'alarme et à s'engager dans la bataille. Ils ont forcé le respect... et poussé à mettre en place une politique basée sur le respect.

Certes, de nombreux problèmes demeurent, notamment ceux liés à un *deal* envahissant qui désécurise les habitants des quartiers les plus touchés. Ils ne pourront trouver de solution, à long terme, que si l'État parvient à reprendre en main ce marché et à le réglementer strictement, comme il le fait pour d'autres substances dont la consommation peut être dangereuse: médicaments, alcool, tabac...

Dans un pays dont on moque souvent la lenteur des changements (Albert Einstein souhaitait mourir en Suisse parce que, disait-il, les échéances les plus inéluctables s'y présentent avec vingt ans de retard), l'urgence sanitaire a permis d'aller vite en besogne et de prendre des risques calculés.

Il faut reconnaître que nous sommes au bénéfice de conditions particulièrement favorables: ressources intellectuelles et financière, cohésion sociale, système politique donnant visibilité aux minorités, culture de concordance, goût pour les solutions pragmatiques, etc. J'ajouterais qu'il est bien utile que les conseillers fédéraux n'aient pas à trop se préoccuper de leur score de popularité... *«Faire ce que doit»* en devient plus facile.

Au-delà des frontières

«Faire ce que doit» ne peut se limiter aux frontières de son pays. Surtout d'un pays si privilégié.

La pandémie du SIDA concerne tous les pays et frappe plus particulièrement ceux qui ne parviennent pas, seuls, à faire face. Certains pays africains ont vu disparaître la majorité de leurs forces vives. Les tabous qui frappent les homosexuels, lorsque ce ne sont pas des lois qui les condamnent, ont souvent pour corollaire la discrimination des femmes par une société machiste. Des informations erronées sur la propagation ou la prévention de la maladie induisent des comportements inadaptés. Les médicaments, malgré les progrès réalisés ces dernières années grâce à une mobilisation sans précédent de ressources publiques et philanthropiques, grâce aussi à la fabrication de génériques, restent inabondables pour les plus

pauvres. L'injection de drogues est toujours responsable d'un tiers des contaminations par le VIH en dehors de l'Afrique subsaharienne. La criminalisation des usagers les prive de l'accès aux soins et les repousse dans une clandestinité sur laquelle règnent les trafiquants.

Les atteintes aux droits humains, justifiées par la *«guerre contre la drogue»*, culminent dans l'application de la peine de mort. Plus de la moitié des personnes exécutées dans le monde le sont pour des violations des lois sur les stupéfiants.

Conseillère fédérale, j'ai pu échanger informations et expériences lors de réunions internationales consacrées au SIDA et à la drogue. J'y ai plaidé pour que les groupes les plus vulnérables et les populations les plus pauvres bénéficient de l'attention et des soins nécessaires. Depuis, je continue simplement sur ma lancée.

Contre la culture de mort

Ces deux causes, je ne les ai pas choisies mais je les ai épousées. Je me suis demandé pourquoi. Je crois qu'elles renouent avec mes obsessions premières: lutter contre la culture de mort, de violence et d'exclusion. La peine de mort en est l'expression la plus évidente. Elle viole, de sang froid, le premier des droits de l'homme, le droit à la vie. Bessie Gilmore (dont le fils deviendra plus tard un

assassin et sera exécuté) parlait ainsi de la peine capitale: *«Ces meurtres sont les seuls que nous pouvons prédire – c'est-à-dire les seuls qui sont programmés – alors ils sont aussi les seuls que nous pouvons peut-être empêcher»*. Ce sont aussi les seuls qui sont décidés au nom du peuple, dans les pays qui n'ont pas renoncé à ce châtiment barbare. Dans le monde entier, de plus en plus de citoyennes et de citoyens s'y opposent et protestent: *«Pas en notre nom! Jamais! Aucun acte, même le plus odieux, ne retranche un être humain de l'humanité!»*. Grâce à eux, grâce à des militants de l'intelligence et de l'endurance de Robert Badinter, l'abolition universelle de la peine de mort progresse.

Le moment est venu d'exprimer ma gratitude. La liste de celles et ceux envers lesquels j'ai une dette de reconnaissance est interminable. Il me faut donc choisir.

Merci à la Fondation de Genève. Elle m'a offert ce soir une tribune comme je n'en ai jamais rêvée, elle nous a donné à tous la joie d'entendre le Quatuor des solistes de l'Orchestre du Festival de Lucerne: Etienne Abelin, Anna Puig, Iseut Chuat et Jacques Zoon. Merci à ces quatre virtuoses.

Merci à Genève, qui m'a tant donné: elle a éveillé en moi l'espoir de la paix, depuis le jour où j'ai manqué l'école

pour voir passer Pierre Mendès France, qui s'était donné 20 jours pour mettre fin à la guerre d'Indochine. Elle l'a renforcé en abritant l'Initiative de Genève pour une paix juste et durable entre Israël et la Palestine.

Merci pour l'éducation reçue dans cette ville, pour le Collège du soir et la bourse d'études qui m'ont ouvert les portes de l'Université.

Merci à ma famille, à mes amis, à mes collègues et à

mes camarades. Merci aux militants qui me servent d'exemple et auxquels me lient amitié et complicité. Je n'en citerai qu'un ce soir: Robert Badinter, ta présence à Genève est un cadeau pour nous tous.

Le Parlement grignote les compétences du gouvernement

Jean-Daniel Delley • 24 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21523>

Un droit de veto des parlementaires sur les ordonnances du Conseil fédéral n'a pas de sens

A une large majorité, le Conseil national a décidé de s'octroyer un droit de veto sur certaines ordonnances du Conseil fédéral. Une décision qui reflète le malaise des députés face au rôle croissant de l'exécutif – gouvernement et administration – en matière de création normative. Ce nouveau droit ne ferait pourtant qu'augmenter le travail d'un Parlement déjà surchargé.

Interprété au sens strict, le principe de la séparation des pouvoirs confie au Parlement l'exclusivité de l'édiction des normes, l'exécutif se limitant à les appliquer. Cette distinction n'a plus cours. L'Etat moderne agit dans pratiquement tous les domaines de la vie sociale. Il doit constamment adapter ses interventions à l'évolution de la réalité. Le Parlement

n'a ni le temps ni les connaissances indispensables à l'actualisation de l'action publique.

C'est pourquoi les lois fourmillent de concepts indéterminés que le gouvernement doit préciser. C'est pourquoi le Parlement procède par clause de délégation, laissant à l'exécutif le soin de définir les mesures adéquates aux objectifs énoncés par la loi.

En matière de protection de l'environnement par exemple, la loi³ prescrit la limitation des émissions polluantes à la source; elle énumère aussi les types de mesure⁴ à prendre. Mais c'est le Conseil fédéral qui précise dans le détail les valeurs-limite pour les différents polluants et installations. La loi elle-même comporte une soixantaine d'articles, alors qu'une dizaine d'ordonnances et plusieurs centaines d'articles précisent

les mesures censées garantir la protection de l'environnement.

Depuis dix ans, des députés tentent de faire adopter un droit de veto parlementaire sur ces ordonnances. Ils observent que, parfois, les ordonnances ne reflètent pas la volonté exprimée par le législateur. Ce droit de veto – retour du projet à son auteur – contraindrait le Conseil fédéral à mieux respecter cette volonté, soit préventivement, soit en obligeant l'exécutif à reformuler son projet. Le veto devrait être proposé par un quart au moins des membres de chacune des deux Chambres, puis accepté par une majorité simple au Conseil national et au Conseil des Etats. Par deux fois déjà, en 2008 et en 2010, le Conseil national a accepté une initiative à ce sujet, issue des rangs de l'UDC. Mais le Conseil des Etats s'y est opposé. Lors de la récente session d'automne, la

Chambre du peuple a renouvelé son soutien à ce projet⁵.

On peut comprendre la frustration des députés face à la perte du monopole de la création normative, qui constitue le cœur de la fonction parlementaire. Mais le remède ne convainc pas. Le Parlement est déjà à la limite de sa capacité de travail. L'examen des projets d'ordonnance risque de rouvrir les débats tenus au moment de l'adoption de la loi. Cette perte de temps aggravera la surcharge du Parlement et péjorera la qualité du travail législatif.

Par ailleurs, le Parlement dispose déjà des moyens de se faire entendre⁶. D'une part le gouvernement doit

l'informer de la préparation d'une ordonnance. D'autre part, les commissions parlementaires peuvent demander à être consultées. Enfin les ordonnances, contrairement aux lois, peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral pour absence de base légale si vraiment le Conseil fédéral excède sa compétence. Au pire, le Parlement peut réviser la loi de manière à mieux cadrer le contenu des ordonnances.

En Suisse, le gouvernement et le Parlement sont fortement interdépendants. Aucun des deux pouvoirs ne peut renverser l'autre. Le Conseil fédéral doit constamment trouver une majorité parlementaire pour

ses projets et le Parlement ne peut se passer des compétences de l'administration pour exercer son pouvoir législatif.

Pour que le système politique fonctionne, l'exécutif et le législatif sont voués à la coopération, ce qu'exprime entre autre ce devoir fait au Conseil fédéral de consulter et d'informer en matière d'ordonnance. Alors que le droit de veto renvoie à une conception conflictuelle des rapports entre les deux pouvoirs. Une conception chère à l'UDC et à laquelle la majorité du Conseil national a fini par adhérer. Reste le rempart du Conseil des Etats qui, jusqu'à présent, a su faire prévaloir la logique des institutions.

Aide aux journaux en ligne: pas pour demain!

Albert Tille • 22 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21514>

Un postulat dont l'opportunité et l'applicabilité doivent encore être soigneusement évaluées

Les journaux en ligne contribuent fortement au débat public, mais ont de la peine à se financer. Il faut donc les aider suggère le conseiller aux Etats Luc Recordon⁷. Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat, ce qu'entérine⁸ la Chambre des cantons sans discussion.

Cette belle unanimité ne fait pas illusion. Rien n'est fait. L'auteur du postulat lui-même affirme, modestement, que la question d'un financement public mérite d'être étudiée. Elle le sera.

L'an passé, le Conseil fédéral publiait un long rapport⁹ sur les mesures visant à garantir la diversité de la presse. Il faisait confiance à l'autorégulation des médias, mais annonçait un réexamen de la situation pour 2015. Le rapport n'évoquait pas le sort

des journaux en ligne. En acceptant le postulat, Doris Leuthard les prendra désormais en compte dans sa réflexion.

«*La toile est l'avenir de la presse*» affirme Luc Recordon dans une interview accordée au magazine EDITO¹⁰ publié par les trois syndicats suisses de journalistes. Pour le conseiller aux Etats vaudois, malgré le nombre élevé de journaux, l'information n'est pas suffisamment diversifiée. Les

grands groupes contrôlent les titres principaux et les journaux, par nécessité financière, doivent partager leurs correspondants au Palais fédéral. Les regards croisés sont occasionnels. Il a fallu, par exemple, que ce soit le *Nouvelliste* du Valais qui sorte l'information sur les malversations de l'Opéra de Lausanne.

Les journaux en ligne peuvent offrir informations et opinions diverses. *Mediapart*¹¹ est un acteur majeur de la scène médiatique française. En Suisse, Recordon cite *Journal 21*¹² et *Tageswoche*¹³ en allemand, *La Méduse*¹⁴ et *Domaine Public* en français. Ces journaux sur la toile peuvent exister parce qu'ils sont essentiellement rédigés par

des bénévoles. *Journal 21*¹², par exemple, s'enorgueillit de plus de cent collaborateurs. Ce sont, pour la grande majorité, des journalistes à la retraite. Leurs regards et leurs opinions enrichissent la palette médiatique, mais ne sont évidemment pas «*l'avenir de la presse*».

La Confédération assure une bonne part du financement des médias radio-TV par le système de la redevance. Elle soutient la presse imprimée par un allègement des taxes postales, par un taux de TVA réduit. Ces aides pourraient être renforcées. Mais elles ne sont pas applicables aux journaux en ligne. Seule une aide directe serait possible. Son application poserait le redoutable défi de l'établissement de critères y donnant droit, tout en garantissant l'indépendance

des bénéficiaires face à l'Etat mais sans maintenir artificiellement des médias mal gérés ou sans public.

Des pistes existent avec le système de la redevance radio-TV octroyée aux médias consacrant un temps d'antenne suffisant à l'information politique. Le rapport gouvernemental de 2011 esquisse la possibilité d'une aide à la diversification de la presse par l'intermédiaire d'une Fondation.

De toute manière, une généralisation de l'aide directe exigerait une modification constitutionnelle et le Conseil fédéral n'est guère chaud pour tenter cet exercice politique hautement délicat. Il faut donc se contenter, pour l'heure, d'étudier la question.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1968#>
2. <http://www.domainepublic.ch/articles/21537>
3. http://www.admin.ch/ch/f/rs/814_01/a11.html
4. http://www.admin.ch/ch/f/rs/814_01/a12.html
5. http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4905/387664/f_n_4905_387664_387878.htm
6. http://www.admin.ch/ch/f/rs/171_10/a151.html
7. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20123579
8. http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/s/4905/386647/f_s_4905_386647_386728.htm
9. <http://www.news.admin.ch/dokumentation/00002/00015/index.html?lang=fr&msg-id=39886>
10. <http://www.edito-online.ch/fr/>
11. <http://www.mediapart.fr/>
12. <http://www.journal21.ch/>
13. <http://www.tageswoche.ch/>
14. <http://www.lameduse.ch/>